



**DATE DE PUBLICATION : 27 juin 2018**

Denis BEAU, premier sous-gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,  
Vu la délégation de signature donnée par M. François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur, à  
M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 22 janvier 2018,

DÉCIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Didier ELBAUM, contrôleur général, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du Contrôle général, à l'exception des nominations aux emplois d'adjoint au contrôleur général, de directeur de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Didier ELBAUM peut subdéléguer la signature aux agents du personnel des cadres du Contrôle général.

Fait à Paris, le 27 juin 2018

Denis BEAU